

Lyon, le 9 juin 2015

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2015

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MICHAUX
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2014 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Madame MICHAUX

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme MICHAUX, Mme HAZERAN, M. HEKIMIAN.

EXCUSÉS : M. FENECH, M. GRACI.

DEPOTS DE POUVOIRS : Mme MICHAUX : pouvoir de M. GRACI ; Mme HAZERAN : pouvoir de Mme SERVIEN à compter du rapport n°06.15.139.

ABSENT

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 30.

M. BLACHE propose de désigner Mme MICHAUX pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme MICHAUX procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.15.127 – Programmation 2015 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions à différentes associations

M. LAFOND rapporte ce dossier.

Il rappelle qu'en mai 2008, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) visant à assurer la complémentarité entre la prévention, la répression et la solidarité notamment avec le réseau des partenaires de la politique de la ville. Celui-ci constitue l'organe partenarial de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (signée en décembre 2014).

La Stratégie Territoriale se substitue à l'ancien Contrat Local de Sécurité et constitue le programme de travail du CLSPD pour 3 ans (2014-2017) avec deux objectifs essentiels : l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants et la prise en compte et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes. Elle constitue également le volet sécurité/prévention de la convention locale de Lyon du contrat de ville en cours d'élaboration.

Deux Zones de Sécurité Prioritaires ont été créées en 2012 sur le secteur de la Duchère (9^e arrondissement) et fin 2013 sur un secteur du 8^e arrondissement (quartiers Langlet-Santy, Mermoz et partie Sud du quartier des Etats-Unis).

S'inscrivant à la fois dans le cadre de la Stratégie Territoriale, des ZSP et du contrat de ville, la programmation du CLSPD au titre de l'année 2015 s'articule autour des thèmes prioritaires suivants : la prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12/25 ans exposés à la délinquance, n de la récurrence, les actions de prévention en milieu scolaire, la médiation sociale et citoyenne, l'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes, la justice de proximité et l'accès au droit.

M. LAFOND précise que différentes actions ont été retenues sur tout Lyon et dans certains arrondissements pour un montant total de 16 976 €. Une des associations est située dans le 6^e : LAVI (Lyon Aide aux Victimes) située 101, rue Ney. Il est prévu une aide de 2 000 € pour des actions de sensibilisation à la vie citoyenne, à la vie en société, auprès des CM1 CM2, thèmes principaux évoqués : vols, rackets, violences verbales et physiques pour des actions menées dans le 7^e et 8^e.

M. HEKIMIAN souhaite expliquer l'abstention sur ce dossier. Il indique que si certaines actions semblent pertinentes, d'autres le sont moins ainsi celle du type « sensibilisation à la vie en société ». Il estime que ce sont les institutions qui devraient faire leur travail.

**ABSTENTION : M. HEKIMIAN
LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Rapport 06.15.128 – Programmation financière 2015 au titre du projet éducatif de territoire (volet extra-scolaire)

M.DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il indique que le Projet éducatif de territoire de Lyon à destination des jeunes de 3 à 16 ans couvre différents volets entre autres les nouveaux rythmes scolaires avec les vendredis après-midi, le périscolaire mais aussi et c'est le cas, avec ce rapport, le volet extra-scolaire avec les vacances.

C'est ainsi que le montant des actions inscrites au titre du volet extra-scolaire du Projet éducatif de territoire se monte à 280 383 € et pour le 6^e les subventions suivantes se montent à 25 0180 € et sont attribuées à :

Maison de l'Enfance 6ème 34, rue Waldeck Rousseau	Tickets sport et culture	500 €
Com'expression 92, rue des Charmettes	Arts du cirque	4 580 €
Com'expression 92, rue des Charmettes	ALSH 3-12 ans	20 000 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.129 – Programmation financière 2015 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés

Mme CROIZIER présente ce projet.

Elle rappelle qu'elle a eu l'occasion de parler, à plusieurs reprises, du jardin partagé des Emeraudes. Le CIL Vitton-Thiers porte ce projet avec la Mairie du 6^e depuis plusieurs années, projet complété par un composteur de quartier.

Cette délibération propose une subvention de 500 € pour le CIL Vitton Thiers, pour l'aide à la création de ce jardin, l'achat de matériaux et outils, et la mise en place du composteur de quartier.

Elle précise l'emplacement du jardin situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud inauguré demain à 17 h.

Mme NACHURY demande de bien vouloir l'excuser, elle ne pourra être présente à l'inauguration.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.130 – Adhésion au label "Espace sans tabac" de la Ligue contre le cancer

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet.

Elle rappelle que le tabac est la principale cause évitable de mortalité par cancer en France. Il est responsable chaque année de 44 000 décès. A Lyon, il serait responsable de 13 % des décès selon l'Observatoire Régional de Santé. 9 % des jeunes entre 12 et 14 ans sont fumeurs. Ce chiffre atteint ensuite 41 % chez les 15-19 ans. Une personne sur deux fume entre 20 et 25 ans.

La Ligue Contre le Cancer s'est particulièrement investie dans la lutte contre le tabac. Elle a créé un label « espace sans tabac » qu'elle souhaite mettre en place à Lyon, en partenariat avec la Ville. Il s'agit de labelliser « espace non-fumeur » les espaces publics spécifiquement aménagés pour les jeux des enfants

à des fins de sensibilisation de ce jeune public. L'enjeu est de « débanaliser » la consommation de cigarettes dans l'univers des enfants.

L'adhésion à ce label permet de promouvoir, dans les grands parcs lyonnais appartenant à la ville de Lyon dont le Parc de la Tête d'Or, les aires de jeux pour enfants comme des espaces sans tabac.

Cette démarche expérimentée à Strasbourg est respectée quasiment à 100 %.

Mme CROIZIER précise que concrètement, une signalétique spécifique fournie par la Ligue Contre le Cancer permettra d'identifier les aires de jeux labélisées. Cette dernière mobilisera ses adhérents bénévoles afin que, présents sur le terrain, ils puissent sensibiliser les adultes au respect de ces espaces sans tabac. Il est également prévu de sensibiliser les agents de la police des grands parcs et certains agents de la direction des espaces verts sur cette action, afin qu'ils puissent si nécessaire répondre aux questions des usagers sur la présence de cette nouvelle signalétique.

Cette démarche expérimentale représente également un préalable au programme national de réduction du tabagisme dont une des mesures sera l'interdiction de fumer dans les espaces publics de jeux pour enfants, qui sera mise en œuvre par décret. Elle permet de mesurer l'acceptabilité d'une telle mesure et de préparer son application à l'ensemble des aires de jeux, en intégrant cette future interdiction au règlement des parcs et jardins dès que le cadre réglementaire national le permettra, ou si des situations locales particulières le justifient, comme une pollution de l'environnement par une concentration de mégots.

Il est donc proposé d'approuver le principe d'un conventionnement avec le Comité du Rhône de la ligue contre le Cancer. La durée de la convention est d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle n'a pas d'impact financier pour la collectivité.

Mme HAZERAN demande si cela sera étendu à tous les squares où il y a de jeunes enfants.

Mme CROIZIER répond par la négative. Pour le moment, 6 parcs ont été identifiés et dans le parc de la Tête d'Or, il n'y a qu'une ou deux aires de jeux. Pour le moment, la démarche est incitative. Cela devrait ensuite être étendu à toutes les aires de jeux d'enfants. La difficulté sera sans doute de délimiter l'espace où les gens pourront fumer de la zone interdite.

Mme HAZERAN indique que les petits squares, comme St Pothin par exemple, sont pleins de mégots de cigarettes.

Mme CROIZIER estime que le constat est terrible mais elle rapporte que les retours des premières expérimentations faites ailleurs sont très positifs. Sur les jeux d'enfants, la sensibilisation a l'air de bien marcher.

Mme HAZERAN s'interroge sur la possibilité de faire un avenant en cours d'année.

Mme CROIZIER n'est pas au courant mais s'informerait.

Mme HAZERAN indique que, membre du conseil d'administration de la Ligue contre le Cancer, elle pourra relayer l'interrogation.

Mme NACHURY entend bien que la démarche est portée par la Ligue contre le Cancer dont elle salue le dynamisme à cette occasion. Il ne faudrait toutefois pas penser que le tabac n'induit que le cancer. Il est à l'origine de beaucoup d'autres problèmes de santé notamment les maladies cardio-vasculaires.

***Mme HAZERAN ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.***

Rapport N°06.15.131 – Illuminations 2014 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 15 289 euros

M. BRUN présente ce projet de délibération.

Des subventions ont été votées en octobre 2014 et novembre 2014 par la Ville de Lyon pour soutenir les associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations en décembre 2014. Un réajustement du montant de ces subventions intervient au premier semestre 2015, dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées plafonnées à 20 000 € par projet.

Le calcul est fait sur la base des factures acquittées par les associations et transmises par ces dernières avant une date déterminée par les services de la Ville. Il s'agit d'un complément de 15 289 € versé à 9 associations.

Il précise que pour le 6^e arrondissement, les 2 associations concernées sont :

- Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche se voit attribuer 2 415 €, s'étant vu allouer 12097 € en décembre pour une dépense totale de 29 023 €,
- Carré Foch reçoit 15 €, ayant reçu 4 590€ pour une dépense de 9 211 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.132 – Lyon 1er, 3e, 6e, 8e, 9e - Approbation de 5 conventions d'occupation temporaire à titre gratuit consenties par la Ville de Lyon au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon (CCAS), pour les biens immobiliers destinés à accueillir les antennes de solidarité de Lyon sises 2 bis rue Terme à Lyon 1er (EI 01 055), 60 rue de Sèze à Lyon 6e (EI 06 015), 15 avenue Jean Mermoz à Lyon 8e (EI 08 251), 11 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9e (EI 09 037) et le restaurant social sis 19 rue Etienne Dolet à Lyon 3e (EI 03 028)

Mme ROBIN rapporte ce dossier.

Elle indique que la Ville de Lyon est propriétaire de plusieurs locaux qui avaient été affectés à la Direction de l'Action Sociale de la Ville de Lyon notamment dans le Quadrilatère » au 60 rue de Sèze à Lyon 6^e à l'Antenne Solidarités du 6e arrondissement. Ce local a une superficie de 271,67 m².

Elle rappelle qu'en janvier 2009, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a subrogé la Direction de l'Action Sociale de la Ville de Lyon. Il a repris, à sa charge, toutes les obligations relatives aux occupations. Afin de respecter l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la Ville de Lyon a autorisé, dans le cadre de conventions d'occupations temporaires, la mise à disposition à titre gratuit de ces locaux. Ces conventions arrivent à échéance le 31 mai 2015 et le CCAS en a sollicité le renouvellement pour 6 ans, soit jusqu'au 31 mai 2021. Ces sont des conventions d'occupation temporaire, à titre gratuit, sous réserve des dispositions relatives aux fluides propres à chaque local.

Pour ce qui est du local au 60 rue de sèze, sa valeur locative est estimée à 37 500 €, les différents fluides sont pris en charge par le CCAS : Electricité ; Eau, Chauffage urbain au prorata des surfaces.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.133- Dispositif de propreté berges du Rhône - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon

M. LAUPIES présente ce projet.

Il s'agit d'un avenant liant la ville de Lyon et le Grand Lyon pour la propreté des berges du Rhône, les services étant mutualisés et que la ville rétribue la Métropole pour son intervention sur ce site. Le renouvellement du marché à ce sujet étant au 1 septembre et la convention liant les deux collectivités s'arrêtant à fin juin, il est nécessaire de prolonger la convention par un avenant.

M. LAUPIES désire poser une question et une interrogation.

Les berges du Rhône ont été pendant 5 ans un exemple de ce qu'il est possible de faire en mutualisant les moyens (Ville et Grand-Lyon) et surtout, en mettant les moyens financiers conséquents et nécessaires. Il précise le budget annuel de la propreté des berges : 1,7 million € et pour ce qui est de celui du 6^earrondissement : 280.000 €.

Les berges, à elles seules, absorbent un budget propreté supérieur à l'ensemble des arrondissements de la rive gauche : 3°, 6°, 7°, 8° !

Il souligne que le résultat est remarquable, réalisé par un prestataire privé ayant une obligation de résultat, que ce soit en qualité, en présence de personnel, en moyens mécanisés ou humains.

Pour en venir à la propreté de l'arrondissement, assuré en grande partie en régie, par des agents de la Métropole : il souhaite leur rendre hommage, ceux qui sont présents sur le terrain et font consciencieusement un travail ingrat face aux incivilités croissantes des habitants.

Il souligne néanmoins l'absentéisme de 46% parmi les agents affectés au 6° ! Il regrette ce phénomène, hélas récurrent, observé encore au cours du mois d'avril, lors des visites en marchant, avec des conseillers de quartier et les agents de maîtrise du Grand-Lyon. Ces chiffres ont d'ailleurs été communiqués à deux reprises à la presse, sans qu'elle en fasse le moindre écho ! Il s'interroge s'il n'y aurait pas une sorte de censure sur des chiffres qui fâchent.

Il se demande quel chef d'entreprise ou manager serait à même de tolérer un tel taux d'absentéisme. M. LAUPIES estime qu'il serait soit "viré" par son conseil d'administration, soit contraint de mettre les clefs sous la porte.

M. LAUPIES ne suppose pas que Monsieur le Maire de Lyon, Président de la Métropole (accessoirement Président du Sytral et des HCL...) puisse accepter, au sein de ses cabinets un même taux d'absence : dans ce cas, soit ses cabinets sont pléthoriques ou alors toute absence passe inaperçue.

M. LAUPIES souligne qu'en ce qui concerne les rues du 6°arrondissement, un tel taux ne peut pas être toléré. L'absence d'agents ou d'entretien ne passe pas inaperçue !

Mme HAZERAN demande comment est quantifié l'absentéisme pour éventuellement faire remonter ces informations.

M. LAUPIES indique que des visites sont faites sur le terrain avec des conseillers de quartier chaque matin et il a été demandé aux agents de maîtrise combien d'agents étaient présents, combien d'absents ou malades.

Mme HAZERAN souligne qu'il faut distinguer absence et maladie qui sont deux notions juridiquement distinctes. L'absentéisme est le fait de ne pas être présent à son poste.

M. LAUPIES fait remarquer que lorsque des entreprises extérieures interviennent, elles doivent une obligation de résultat et que les personnels soient en maladie ou absents, elles mettent le personnel nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Mme LEVY fait remarquer que le problème de la maladie ou de l'absentéisme est maintenant récurrent à la métropole. Elle indique qu'elle était présidente du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Grand Lyon lors de la précédente mandature pour le groupe de travail propreté et santé publique. Elle estime que c'est un vrai problème. Elle espère que la Métropole le résoudra. Les citoyens et les habitants du 6° sont excédés du degré de saleté des rues de l'arrondissement mais dans les autres arrondissements aussi. Or, rien n'est fait. Il n'y a donc pas assez de personnel. Les agents se sentent mal traités et c'est beaucoup plus récurrent que ce qu'il paraît.

M. DUVERNOIS reconnaît que ce sujet est une question qui fâche comme il peut le constater dans les conseils de quartier. Pour ce qui est du taux d'absentéisme, de 46 %. il faut éviter de remonter les habitants contre les agents fonctionnaires. La vraie question doit se poser au niveau du chef du personnel, celui de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, c'est le Maire et Président, M. COLLOMB.

Un véritable chef d'entreprise, confronté à l'absentéisme mène des études afin d'en connaître les raisons. De plus, M. DUVERNOIS, bien que n'étant pas spécialiste R.H., sait que l'absentéisme a un coût très lourd. Aujourd'hui, où l'on est à la recherche permanente d'économies, même dans sa délégation, celle de l'Education, il y a ici une véritable source d'économies au niveau de la Métropole de Lyon. C'est donc à Gérard COLLOMB, qu'il appartient de se poser les questions à ce sujet.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.134 - Programmation financière 2015 au titre de l'emploi et l'insertion professionnelle

M. SIMOND présentera ce dossier.

Considérant la situation socio-économique particulièrement difficile des territoires, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son effort de soutien en direction des personnes en situation de plus grande fragilité.

M. SIMOND indique que la Ville de Lyon comptait, à la fin du mois de décembre 2014, 44 530 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, contre 42 460 à fin 2013. L'évolution constatée, malheureusement toujours en hausse (+ 4,9 %).

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Lyon atteignait au 3^e trimestre 2014, les 9,2 %, en stagnation par rapport au 3^e trimestre 2013. Supérieur à celui de la Région (8,8, %).

La part des publics habitant les quartiers relevant de la politique de la ville reste dans une proportion stable surreprésentée dans la population des personnes en situation de chômage. Ce sont les personnes de plus de 50 ans qui sont les plus touchées.

M. SIMOND précise que l'année 2015 est marquée par un contexte particulier de diminution des ressources financières de la Ville de Lyon. Malgré cela, une politique d'engagement prioritaire dans le domaine de l'accès à l'emploi et l'insertion socio professionnelle et la lutte contre l'exclusion et les inégalités sera maintenue. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'actions publiques initiées dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, ainsi que par l'utilisation du levier des clauses d'insertion dans l'exécution des marchés publics.

M. SIMOND regrette que M. COLLOMB n'utilise pas mieux les clubs de sport qui ont un rôle incontestable dans le vivre ensemble, dans l'insertion sociale, un secteur qui est créateur d'emplois.). Il est impératif de maintenir des budgets suffisant pour lutter contre cette hausse du chômage mais il compte sur les collectivités pour mieux contrôler les dépenses. Le conseil d'arrondissement a approuvé la mutualisation des services de la maison de l'emploi et de la formation avec les missions locales.

Il indique qu'il a récemment écrit aux services de la ville de LYON, sans réponse à ce jour, pour demander comment est classé le quartier de Bellecombe car d'après l'INSEE dans le document intitulé "Grand Lyon : La précarité reste concentrée à l'Est de l'agglomération", c'est un quartier qui connaît cependant une précarité non négligeable !

Les opérations proposées pour 2015 se déclinent selon quatre axes : l'accueil-orientation/diagnostic ; la mise en situation de travail ; formation et accès à l'emploi ; actions complémentaires ; marchés publics et clauses sociales :

M. SIMOND précise qu'en complément aux actions conduites dans le cadre du PLIE, la Ville de Lyon intervient aussi par le biais de commandes de travaux et de prestations pour ses besoins d'équipement et de services. Le Code des Marchés Publics offre la possibilité de recourir à des clauses sociales pour leur exécution par les entreprises grâce à des emplois destinés à des personnes en parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Il espère que ce sera l'occasion de faire refaire les chaussées qui sont globalement dans un mauvais état"

En 2014, des marchés signés avec la Ville ont donné de l'activité à 10 structures d'insertion par l'activité économique et a généré 42 787 heures d'insertion pour 251 personnes.

Les participations financières pour les actions retenues au titre de la programmation financière emploi-insertion 2015 et qui concernent toute la ville se montent à 478 958 €.

M. HEKIMIAN souhaite faire une intervention pour expliquer son abstention à venir.

A la lumière de son expérience de chef d'entreprise et avoir participé à des actions telles que celles décrites ici et suite à la lecture des documents, il indique qu'on ne peut être que d'accord avec les objectifs poursuivis. On ne peut qu'être sensible aux situations de précarité et à l'exclusion sociale. Cependant, les bons sentiments ne suffisent pas à faire une bonne politique.

Il entend faire quatre remarques, deux d'entre elles étant plutôt des interrogations.

La situation de l'emploi local, est-il indiqué, est marquée par un ralentissement de la hausse, situation moins difficile que dans certains territoires, ce qui est un euphémisme puisqu'elle s'est en fait dégradée : + 5 % de chômeurs en un an.

Une question se pose quant à l'efficacité du dispositif si on en juge par la permanence des problématiques évoquées. Après des années, voire décennies de mise en œuvre, il serait important de s'interroger sur la pertinence des actions entreprises ou à tout le moins procéder à une révision approfondie des politiques suivies dans ce domaine.

M. HEKIMIAN estime que force est de constater qu'on obtient peu de résultats. 30 ans plus tard, il est donc normal de se poser des questions.

A la lecture du tableau de répartition des financements, n'y-a-t-il pas risque de saupoudrage nuisant à leur efficacité, sans parler de certaines actions qui le laissent perplexes.

Le dernier point qu'il souhaite aborder, peut-être plus politique est que la situation de l'emploi est le fruit de décisions prises, tant au plan national que local. Il faut souligner que le Maire de Lyon a soutenu certaines politiques qui ont conduit à la situation actuelle.

Il finit sur une phrase de conclusion générale : en matière économique, financière, sociale et éducative, on récolte ce que l'on sème, la récolte est donc à la hauteur de l'imprévoyance ayant prévalu toutes ces années.

Mme MICHAUX note que M. HEKIMIAN prend régulièrement la parole pour dénoncer le soi-disant saupoudrage des fonds publics. Elle se rappelle de ses premières interventions dans ce mandat où il demandait d'arrêter de disperser les fonds et se concentrer sur quelques priorités et parmi les 3 ou 4 citées, il y avait justement l'emploi. Elle se dit donc surprise de l'entendre à ce sujet.

Elle indique qu'il le fait d'ailleurs sur la base d'allusions, de sous-entendus, sans rien de précis. Elle s'interroge sur la bonne connaissance qu'a M. HEKIMIAN des dispositifs concernés. Ici, on est sur la programmation emploi-insertion, avec une grande variété d'actions menées par les différents acteurs de la politique en question.

Le fait que la hausse soit moindre qu'ailleurs et que le chômage soit plus faible que dans d'autres territoires, même s'il ironise sur la formule, c'est grâce à tout ce qui est mis en place, notamment dans les territoires les plus en difficulté (Duchère, Mermoz, Gerland). Les politiques sur mesure et les dispositifs d'insertion appliqués permettent de maintenir dans le tissu social des personnes en très grande difficulté et précarité. Les heures prévues dans les marchés publics pour les personnes en insertion permettent notamment de remettre par exemple des chômeurs de longue durée en activité lorsqu'il y a de grands projets de développement. Au lieu d'être dans l'imprécision, elle souhaiterait rentrer dans le détail des dispositifs et de leur efficacité, dans ce cas, il n'y aurait aucun problème pour débattre même si l'expérience de chef d'entreprise de M. HEKIMIAN ne paraît pas la garantie d'une connaissance de la politique locale de l'emploi.

M. BLACHE laisse un droit de réponse à M. HEKIMIAN qui vient d'être interpellé.

M. HEKIMIAN souligne que son allusion au saupoudrage n'est pas incompatible avec le reste de son intervention.

S'il y a moins de chômeurs, c'est que le tissu économique est plus riche que dans d'autres territoires. Il se dit cependant tout à fait prêt à discuter avec Mme MICHAUX sur le fond des dispositifs et se dit même très intéressé mais cela peut se faire en dehors du conseil. Il est très ouvert mais néanmoins les chiffres sont là, même si l'on veut se raconter des histoires. La situation se dégrade beaucoup.

Mme LEVY indique que l'emploi n'est pas de la compétence de la Ville pas plus que de la région. En fait, localement, les personnes sont accompagnées au titre de l'insertion. C'est le cas dans le cadre de ces dispositifs pour des publics très éloignés de l'emploi que l'on aide à se réinsérer dans la société. Il faut donc éviter de faire de grands discours sur l'emploi. C'est l'Etat qui est en charge de cela. Elle considère que les acteurs locaux ne sont pas responsables de la courbe du chômage qui monte et descend. L'Etat met en place des dispositifs avec la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi. Quand la décentralisation sera effective, la région puis la Métropole le seront. Pour le moment, on parle ici d'insertion et il faut arrêter de confondre les deux notions. Dans le cadre du PLIE, on accompagne des personnes éloignées du monde du travail mais aussi les structures.

Ce qui est intéressant, c'est d'avoir ensuite le retour sur ces actions.

M. BLACHE souligne qu'en fait l'emploi se fait dans les entreprises et que c'est peut-être là qu'il faut aider.

M. HEKIMIAN s'abstient.

**Mme MICHAUX ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Rapport 06.15.135 - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Lyon Free VTT », pour l'utilisation du site des Subsistances, sis 8 bis, quai Saint-Vincent à Lyon 1er le 13 septembre 2015, pour l'organisation de la Lyon Free VTT - EI 01182

M. SIMOND rapporte ce projet.

Il indique que l'Association Lyon VTT située à Lyon 6^e, 5 rue Vauban, organise pour la 13^e année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free VTT », prévue le samedi 12 et le dimanche 13 septembre 2015. Cette manifestation est devenue le rendez-vous VTT à Lyon, avec 8 000 participants. Comme chaque année, trois parcours sont prévus : découverte (25 km), sportif (36 km) et expert (59 km), correspondants au niveau et aux envies de chacun.

L'Association « Lyon Free VTT » a sollicité de la Ville de Lyon une autorisation de passage sur le site des Subsistances pour la journée du 13 septembre 2015. La Ville de Lyon est propriétaire du site des Subsistance. Il est proposé d'accorder à l'Association « Lyon Free VTT », dans le cadre d'une autorisation unilatérale d'occupation temporaire du domaine public, à titre gratuit, la possibilité de traverser les Subsistances, lors de cet événement. La valeur locative de cette mise à disposition est évaluée à 100 euros.

Pour M. SIMOND, c'est encore du sport, du vivre ensemble, une accessibilité à tous, qui donne une image dynamique à la ville. Cela est bon pour le tourisme.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.136 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. SIMOND est rapporteur de ce projet de délibération.

L'opération « Lions du Sport » voulu à l'époque par monsieur Thierry BRAILLARD, est passé d'un budget de 10000 euros à 6000 euros.

Elle a pour vocation de récompenser les associations et clubs de quartier, dans chacun des neuf arrondissements, qui se seront fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel.

M. SIMOND a choisi pour cette 2^eme enveloppe de 2000 euros d'aider 4 clubs pour 500 euros chacun :

- Roulez-Jeunesse qui met en avant le vélodrome Prévelal, date de l'évènement non définie
- Le judo Club Lugdunum, un club d'arts martiaux implanté dans le quartier de Bellecombe va organiser une fête pour mettre en avant ses sportifs qui ont fait rayonner Lyon en France et à l'étranger.
- Doctor Cycle 1 Co qui propose régulièrement des stages d'initiation aux 2 roues. L'occasion pour les jeunes de venir tester de nouveaux sports.
- Futsal CLub 6 qui accueille des jeunes de tous horizons au gymnase Tronchet, un exemple parfait d'insertion, du vivre ensemble où des jeunes s'unissent pour une même passion.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.137 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2015 - Approbation de conventions types

Mme DARBON présente ce projet de délibération.

Il s'agit d'attribuer des subventions pour les manifestations de « Tout l'monde dehors ! » qui se tiendront de fin juin à fin Août. Seront ainsi proposées plus de 250 rendez-vous artistiques dans les 9 arrondissements de Lyon. Ce sont plus de 91 projets qui ont été retenus.

Le budget est d'environ 14 000 € par arrondissement, soit 130 000 € pour la totalité des arrondissements. Elle rappelle que 100 000 € sont attribués pour des résidences d'artistes, les bals du 14 juillet, à partir de la fête de la musique.

Pour le 6^{ème} arrondissement, ce sont 13 200 € qui sont attribués pour Pad Panic, la compagnie octogone (le lieu étant encore à définir), la troupe du Levant (Place Brosset) ; la compagnie traverse pour l'ours, la demande en mariage au Parc de la Tête d'or ; le collectif OPLA sur le square Germain Charmettes ; la compagnie Lilly, place de l'Europe ; Gym Suédoise ; Lyon Haidong Gumbo, un art traditionnel coréen ; Les bretons de Lyon ; Baroque à Lyon ; Un monde rond.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.138 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 188 000 euros - Enveloppe « Casino » et « Fonds d'Intervention Culturelle – FIC », participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche - à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Mme DARBON rapporte ce dossier.

Elle indique que la dotation annuelle du Grand Casino est de 200 000 €. Pour les associations culturelles et les écoles de musique, il est proposé 130 000 € sur cette subvention et 30 000 sur le FIC.

Pour le 6^e arrondissement, l'association musicale CELADON (elle explore la musique ancienne) se verra attribuer un montant de 3000€.
Ils avaient reçu 2000 € en 2014.

Pour ce qui est des écoles de musique, nous avons :

- Allegretto propose de l'éveil musical ; de la formation musicale, une chorale pour laquelle il est prévu une subvention de 6 000 €. Elle est hébergée par l'école Jean Racine et la mairie du 6^e
- RYMEA qui se verra attribuer une subvention de 1 000 €. Elle dispense des cours d'initiation musicale, de solfège et d'instrument pour enfants et adultes à partir de 3 ans. Selon une méthode particulière basée sur un apprentissage progressif et ordonné. Ainsi, on découvre dans cette école : Elle a 100 enfants.
Elle souligne que cette école a peu de moyens financiers et elle regrette que la subvention allouée ne soit pas plus conséquente. Elle l'encouragera à déposer une demande plus substantielle pour 2016 au vu du travail remarquable fourni.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Départ de Mme SERVIEN à 19h30.

Rapport 06.15.139 - Accord de classement au titre des Monuments Historiques de l'orgue Merklin de l'église de la Rédemption - 17, rue Godefroy à Lyon 6

Mme DARBON rapporte ce dossier.

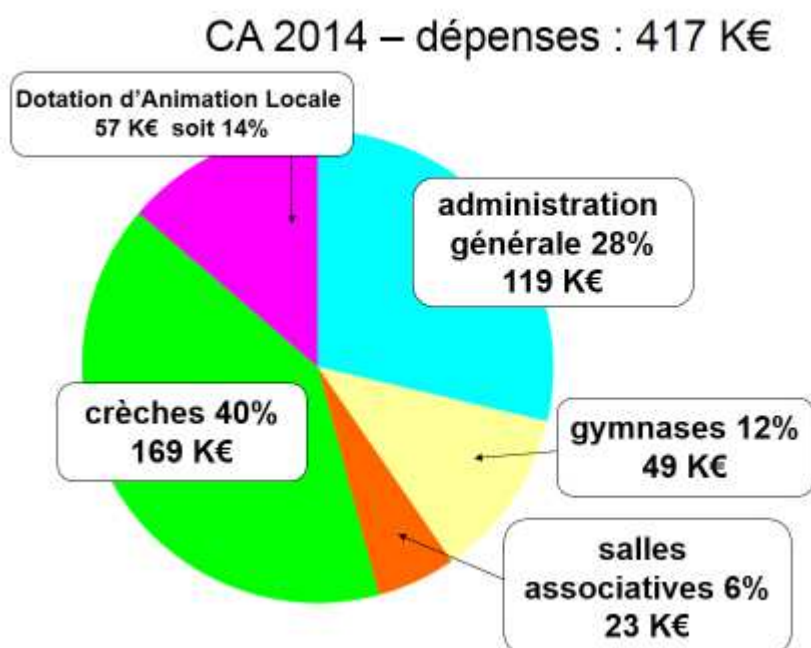
L'église de la Rédemption possède un orgue, réalisé par le facteur d'orgue Joseph Merklin comme 10 autres églises de la ville. Compte tenu de la qualité de cet instrument relativement bien conservé au plan patrimonial et musical et de ce qu'il est représentatif de la Manufacture d'orgues Merklin située à Lyon, il est proposé d'autoriser la Commission Nationale des Monuments Historiques de classer cet orgue de Joseph Merklin, au titre des Monuments Historiques."

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.140 - Compte Administratif 2014

M. BLACHE présente ce projet de délibération.

Le montant des dépenses s'établit au 31.12.2014 à 416 907,83 € avec des restes à réaliser de 4 561,60 € et un excédent net de 97 176,39 €, le montant prévu des recettes ayant été de 518 645.82 €.



M. BLACHE quitte la salle après avoir laissé la présidence à M.LAFOND en rappelant que les conseillers votent sur la régularité des comptes. Il ne peut être présent pendant la discussion à ce sujet.

Mme HAZERAN fait état de l'absence momentanée de Mme SERVIEN qui lui a laissé pouvoir.

M.LAFOND fait procéder au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

M. HEKIMIAN s'abstient.

M. BLACHE ne prend pas part au vote.

Rapport 06.15.141 - Budget 2015 – Décision modificative n°1

M. BLACHE est rapporteur de ce projet.

Il s'agit dans ce rapport de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de réaffecter l'excédent de clôture figurant au Compte Administratif 2014 lequel s'élève à la somme de 97 176,39 €, sous la forme d'une décision modificative.

Il rappelle qu'en cas de dépenses nouvelles en cours d'année ou de transfert d'établissements, les mouvements générés seraient repris dans une décision modificative ultérieure.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

M. HEKIMIAN s'abstient.

Vœu 06.15.142 – du Conseil du 6^e arrondissement au Conseil Municipal concernant le Projet de création d'un site propre à double-sens pour la ligne C3 sur le cours Lafayette

M. AUGOYARD présente ce vœu.

Il rappelle qu'il est intervenu longuement sur le projet de ligne C3 au dernier conseil. Il avait expliqué le projet tel qu'envisagé par le Sytral. Il avait évoqué que ce projet important pour l'agglomération, la ville et l'arrondissement se faisait en catimini sans que les habitants, commerçants et élus de l'arrondissement soient mis au courant ou associés à la démarche.

Tout le monde est conscient que ce dossier doit avancer. On ne peut rester longtemps avec un axe aussi important, aussi mal desservi. Ce n'est pas qu'un couloir de bus. C'est aussi le cours Lafayette dont on veut faire un lieu vivant et attractif.

Toutes ces considérations ont amené l'exécutif à pousser le Sytral présidé par Monsieur le Maire de Lyon, président du Grand Lyon à avoir une concertation. Cela facilitera peut-être les discussions futures.

Bien qu'une enquête publique soit lancée depuis le 11 mai, la concertation n'existe toujours pas. L'enquête a d'ailleurs un caractère réglementaire. Elle est donc obligatoire.

Les habitants n'étant pas écoutés, ni même entendus et considérés, les élus du 6^e ont tenu une réunion publique le 5 mai à laquelle ont participé plus de 100 personnes. L'esprit qui y régnait était particulièrement intéressant car constructif. Il n'y avait pas d'opposition purement négative comme c'est le cas dans certains projets. Tout le monde était d'accord pour reconnaître que le projet tel que présenté par le Sytral ne remplit pas les ambitions qu'il devrait avoir. De plus, il ne correspond pas à la vie du cours Lafayette mais tous reconnaissent qu'il faut quelque chose. Une approche de ce quelque chose a émergé lors de cette réunion. Si le Sytral prend la peine d'écouter les habitants, les élus de l'arrondissement, on peut arriver à une solution acceptée par tous car elle fédérera au lieu de diviser.

Pour donner suite à cette réunion, comme les élus sont là pour informer, échanger, écouter mais pas pour mener la concertation car celle-ci doit l'être par le Sytral, il est proposé le vœu suivant du Conseil d'arrondissement au Conseil Municipal. Cela invite le Maire de Lyon, Présidents à répondre aux questions. On sait que le C3 ne va pas. Il faut avoir une vraie discussion sans exclusive. Il ne faut pas rejeter le métro simplement parce que c'est le projet d'une autre liste (on avait d'ailleurs promis des études à ce sujet entre les 2 tours des élections, écarté depuis).

Il ne faut pas s'entêter dans un projet dont on sait qu'il faudra tout recommencer dans à peine 5 ans car il sera périmé.

L'idée est de montrer que le 6^{ème} se mobilise sur ce projet très important pour la vie de la Métropole. Il ne faut pas qu'un tel projet structurant se fasse dans le dos des habitants car on est en 2015. Il faut se rendre compte, quand on a commencé sa carrière en 1977, voire avant, qu'aujourd'hui on ne fait plus la ville sans ses habitants et sans les élus de proximité.

« Avec ses 55 000 voyageurs par jour, la ligne C3 est un axe majeur du réseau des transports en commun lyonnais. Depuis de nombreuses années, un consensus existe pour souligner l'inadaptation de la configuration actuelle de la ligne : retards fréquents, irrégularité du service, bus bondés...

Devant l'urgence d'une restructuration de la ligne, le Sytral a lancé un « effort » de « concertation » en 2013, sans jamais associer les élus et les habitants du 6^e à ce projet pourtant stratégique. Cette « concertation » a été mise entre parenthèse le temps des élections municipales de 2014 au cours desquelles l'avenir de la ligne C3 et du cours Lafayette a fait l'objet de propositions des différentes listes. Celle qui a gagné la confiance des électeurs, dès le 1^{er} tour, dans le 6^e arrondissement proposait la construction d'un métro, d'autres avaient proposé un tramway.

Par ailleurs, la contribution de l'union des comités d'intérêt local sur la création d'un tramway est particulièrement intéressante et montre que l'avenir du C3 n'est pas qu'une question politique, mais avant tout une question de vie de la cité.

Depuis le début du mandat, le Sytral a poursuivi ses études et inscrit dans son plan de mandat la restructuration du cours Lafayette par la création d'un site propre dans les deux sens pour la ligne C3.

Cette démarche a été faite en pleine autarcie par le Sytral. En tant qu'autorité organisatrice des transports, le Sytral se devait d'organiser le travail en commun des différents acteurs du dossier. C'est à la demande de la mairie du 6^e qu'une réunion de présentation du projet aux élus a été organisée au second semestre 2014. Suite à cette rencontre et désirant améliorer le projet, le maire du 6^e arrondissement et le conseiller d'arrondissement délégué aux déplacements et aux droits des citoyens ont envoyé un courrier très

circonstancié contenant des questions très précises afin d'obtenir les informations manquantes et d'améliorer le projet. Ce courrier reste toujours sans réponse.

Il ressort des éléments réunis par la mairie du 6e arrondissement que le projet du Sytral a pour principaux éléments :

- la création d'un site propre dans les deux sens côté nord,
- le maintien d'une seule voie de circulation pour les automobiles,
- la création de quais entre le site propre et la voie de circulation automobile pour les arrêts en direction de la Part-Dieu,
- la suppression de près de 450 places de stationnement,
- la suppression de tous les arbres côté nord, soit côté 6e,
- la suppression de trois arrêts dans le 6e arrondissement, dont l'arrêt Sainte-Geneviève qui dessert le quartier de Bellecombe et, demain, le projet urbain sur le site de l'ancienne blanchisserie des HCL,
- un investissement de 55 millions d'euros HT, soit plus de 70 millions TTC, pour un projet dont il évident, selon les chiffres du Sytral lui-même, qu'il sera rapidement dépassé du fait de l'augmentation prévisible de la fréquentation de la ligne à au moins 70 000 voyageurs par jour, et qu'il faudra alors envisager de nouveaux investissements dans quelques années...

Rien ne permet d'affirmer que ce projet permettra de répondre aux enjeux de la desserte de l'axe Presqu'île – Part-Dieu.

Dans ce dossier, le Sytral a donc fait preuve d'un manque de concertation et d'un manque de considération tant de la population que des élus d'arrondissement la représentant. Pourtant, aucun grand projet ne peut réussir sans fédérer et la mairie du 6e est prête à participer à l'amélioration du projet.

Devant ce manque de concertation, et constatant que le Sytral avait engagé le minimum d'effort pour assurer l'information de la population, l'équipe municipale du 6e arrondissement a décidé d'organiser une réunion d'information et d'échange en mairie le 5 mai qui a rassemblé une centaine d'habitants, commerçants et associations. Les échanges étaient très constructifs. Ils ont montré un réel consensus pour une restructuration du cours Lafayette pour faciliter les échanges entre la Presqu'île et la Part-Dieu tout autant qu'ils ont révélé une unanimité sur les insuffisances et les problèmes soulevés par le projet du Sytral

- suppression des places de stationnement,
- suppression des arbres côté 6e,
- coupure du boulevard des Brotteaux,
- suppression d'arrêts notamment celui de Sainte-Geneviève irriguant le quartier de Bellecombe,
- non-élargissement, voire réduction, des trottoirs,
- maintien d'une seule voie de circulation pour les automobiles et camions,
- inquiétudes quant aux livraisons et déménagements qui conduiront à l'interruption du trafic automobile,
- pas de vision d'ensemble du projet et non-intégration dans le projet Part-Dieu, ce qui se traduit notamment par la non-prise en compte du potentiel de la rue de Bonnel,
- etc. ...

En somme, il ressort de ces échanges que le projet du Sytral n'a obtenu de soutien dans aucun de ses éléments essentiels !

Aussi est-il apparu nécessaire aux élus du 6e arrondissement de prendre position sur ce projet majeur pour l'arrondissement. »

Ainsi, le conseil du 6e arrondissement :

1. rappelle l'importance d'un projet ambitieux et d'une vision de long terme pour le cours Lafayette et la ligne C3 ;
2. rappelle qu'un projet d'une telle envergure ne peut être construit qu'en concertation avec la population et les acteurs économiques et sociaux de l'arrondissement, ainsi qu'avec les élus d'arrondissement élus au suffrage universel direct ;
3. s'oppose au projet soumis à l'enquête publique par le Sytral,
4. estime par ailleurs que ce projet se montrera rapidement et inévitablement insuffisant ;
5. demande que le projet d'un tramway ou d'un métro soit étudié avec soin, sans a priori, en prenant notamment en compte le projet de l'union des comités d'intérêt local ;
6. propose, en attendant, que la ligne C3 soit coupée à Laurent Bonnevey, considérant que la plupart des problèmes de la ligne provient de son trop long parcours ;
7. s'oppose, en tout état de cause, à la suppression de l'arrêt « Sainte-Geneviève », qui dessert un quartier important de notre arrondissement et, à terme, les logements et activités qui trouveront leur place dans le projet des anciennes blanchisseries des HCL ;
8. insiste sur la prise en compte de l'environnement du cours Lafayette qui n'est pas qu'une simple voie de circulation pour bus, mais un axe majeur de l'agglomération qui doit être envisagé dans le cadre plus large du projet Part-Dieu avec les autres voies telles que la rue de Bonnel dans une réelle vision d'ensemble ;
9. invite le président du Sytral, président du Grand Lyon et maire de Lyon à réunir un comité de pilotage comprenant des représentants de la mairie d'arrondissement afin de suivre et d'améliorer le projet dans le dialogue et la concertation ;
10. appelle les habitants, les associations, les commerçants et tous les autres acteurs de la vie économique et sociale de l'arrondissement à se mobiliser et à participer massivement à l'enquête publique ;
11. demande au maire du 6^e arrondissement et au conseiller d'arrondissement délégué aux déplacements de transmettre le présent vœu au président du Sytral, au président de la Métropole de Lyon et au maire de Lyon.

Mme MICHAUX partage - l'analyse de la situation et de l'urgence de devoir répondre - avec M. AUGOYARD. Toutefois, dès le début des explications, elle n'est pas d'accord avec le 1^{er} chiffre avancé qui est faux. Il ne s'agit pas de 55 000 voyageurs mais voyages, chaque voyageur faisant un aller-retour par jour. Qui plus est, pour le tract concerné, du Rhône à Laurent Bonnevey, on tombe à 24 000 voyageurs. Cela n'enlève certes pas la nécessité d'agir mais il faut être précis.

Elle reprend le grief de M. AUGOYARD disant qu'il n'y a pas eu concertation avec les élus de l'arrondissement mais lors de la réunion du 5 mai, les élus de l'opposition n'ont pas été conviés (mais ils en ont l'habitude) mais le sytral non plus, les porteurs du projet n'étaient pas là pour répondre aux interpellations des habitants.

Elle dit ne pas avoir reçu l'invitation.

Cela semble facile de se plaindre d'un manque de concertation et de faire à son tour la même chose.

Pour ce qui est du tramway, le type d'équipement à utiliser comme pour l'extension du métro B jusqu'à Oullin, il faut un tunnelier. Elle ne sait pas comment on pourrait installer techniquement celui-ci entre la presqu'île et le cours Lafayette, même si on ne prend pas en compte les coûts d'une telle opération qui avoisinerait les 500 à 900 millions €. Pour ce qui est du tramway, même si on n'est pas sur les mêmes difficultés techniques, on est à 400 millions d'€. Il faut être honnête avec les habitants et faire savoir à quoi correspondent les différentes options.

Elle rejoint par contre M. AUGOYARD sur la suppression des arrêts et dit qu'il y a une réelle problématique, notamment quant à la suppression de l'arrêt sur Bellecombe. Des choses sont insatisfaisantes.

Quand on parle des modes « lourds », métro, tramway avec des traversées d'agglomération, on n'est pas du tout sur le même nombre d'arrêts (qui sont réduits) que le C3 qui est une ligne de cabotage, ligne pour aller d'un quartier à un autre et sur laquelle les voyages se font sur 2 ou 3 arrêts.

En tous les cas, elle invite tout le monde à venir donner son avis sur le projet, quel que soit cet avis d'ailleurs positif ou négatif et elle se félicite qu'il y ait cette enquête qui permet de prendre connaissance du projet de manière précise. Ce qui pose problème aujourd'hui sur la ligne, c'est les double-file, les vélos sur la voie de bus, les embouteillages. Le double site propre avec séparateur devrait être une réponse appropriée. Cela devrait éviter les écueils actuels : on attend le bus pendant un ¼ heure puis 3 bus arrivent en même temps. Cela favorisera la régularité, un gain de temps sur la ligne, une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des arrêts, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il semble malhonnête de dire que le projet est bon à jeter à la poubelle comme cela est sous-entendu même s'il a des insuffisances, s'il est améliorable. On peut entendre l'inquiétude des personnes quand on parle d'une rue à une seule voie en sachant qu'on peut très bien faire comme sur la rue de Bonnel. Pour ce qui est des places de livraison, elles peuvent se reporter sur les voies attenantes. Par contre, elle s'oppose à ce qu'il soit dit que le tramway est la seule solution.

Elle rappelle par ailleurs que le Sytral est doté d'un conseil d'administration constitué de 28 élus et que le président- Maire n'est pas tout seul pour décider, que ce soit sur le plan de mandat, le projet, la concertation, tout à fait l'objet de votes à l'unanimité avec parfois une abstention sur tel ou tel point, notamment de Michel HAVARD. Les autres élus de l'opposition ont à chaque fois validé les projets et qu'eux aussi sont issus du suffrage universel. On ne peut dire que les décisions sont arbitraires et aléatoires. Cela est faux. Le Sytral lui a confirmé que dès cet été, il y aura un chargé de mission « riverains » dédié à plein temps sur le projet du C3. Il ira à la rencontre des habitants, des commerçants car un projet comme celui-ci doit être accompagné.

Mme HAZERAN aborde le problème des arbres, certains doivent être coupés mais une centaine sera plantée. Il y en aurait 178 et il y en aura 294 in fine. Ceux qui seront enlevés sont sur le cours Lafayette.

M. BLACHE félicite Mme MICHAUX. Il est en effet difficile de défendre un mauvais projet surtout quand ce sont des amis politiques qui en sont à l'origine. Il a apprécié cette intervention. Il veut cependant revenir sur le fait de dire à M. AUGOYARD qu'il ment.

M. BLACHE réaffirme que tous les élus d'opposition ont été invités. Il tient les éléments à sa disposition pour le prouver.

Il dit ensuite qu'elle se trompe sur le séquençement. En effet, il a eu connaissance de ce projet, il y a 6 mois. Une réunion a été organisée à la mairie avec les intervenants du Sytral et M. SECHERESSE. Les questions qui leur ont été posées alors pour comprendre semblaient engendrer une difficulté dans les réponses. A l'issue de cette réunion, un courrier a été envoyé au Sytral pour reprendre les éléments. M. BLACHE n'a jamais reçu de réponse.

La réunion faite en mai, n'était pas de la politique mais était consécutive à la réception du dossier d'enquête publique à sa signature et que le commissaire enquêteur allait venir 8 jours après. Or, une réunion avait été tenue, laissée sans réponse et que l'enquête publique allait se tenir sans aucune autre information. Personne n'était au courant.

Il remercie Mme MICHAUX de le soutenir en invitant toutes les personnes à venir s'exprimer et exposer leur avis.

Ce n'est pas de la politique politicienne mais bien une recherche d'informations depuis plus de 6 mois restée sans réponse. C'était juste pour remettre la vérité dans les propos.

Il repasse la parole à M. AUGOYARD sur le plan technique.

M. AUGOYARD remercie Mme MICHAUX d'avoir apporté la réponse attendu depuis le 8 décembre. Il souligne cependant un problème c'est qu'elle et son groupe ont perdu les élections sur cet arrondissement et donc la légitimité y est celle de la majorité non de la minorité.

Il n'a jamais aimé les chiffres, pour autant il sait lire et notamment le site du Sytral, d'où émanent toutes les informations données. Cependant si le Sytral souhaite maintenant modifier celles-ci, les étalonnages produits concernant l'utilisation de la ligne C3- Très bien !

Le projet annoncé est de 70 000 voyages/jours, cela ne peut se faire avec un seul bus entre les deux cœurs de l'agglomération : la presqu'île et la Part dieu. Comment va-t-on faire ? Faudra-t-il recommencer les investissements actuels ? Ceux-ci seront-ils sous-dimensionnés ? Est-ce là la proposition du Sytral figurant sur la réponse reçue par Mme MICHAUX ?

Tout ce qui est dit aujourd'hui : étude, informations, c'est ce que demande l'exécutif du 6^{ème} depuis plusieurs mois, des explications pour les habitants, les élus qui ont gagné les élections afin qu'il y ait un débat. Le reste : le chargé de mission, c'est de la communication pure, en fait le projet est vendu, ficelé comme tous les projets du même type à Lyon. La démocratie meurt de ce genre de méthodes. Les gens savent qu'après ils ne peuvent plus faire avancer les projets, leur avis n'est là que pour le décorum. Ils auront peut-être le choix de la couleur des bancs de l'abri bus, sauf si cela fait partie d'un marché public signé avec Decaux, cela ne sera même pas le cas. La démocratie locale, c'est écouter, dialoguer. Ce n'est pas expliquer alors que tout est déjà décidé.

M. AUGOYARD donne l'exemple d'un site propre qui mène de Lafayette à la rue de Bonnel, il n'est pas utilisé car lorsqu'il y a eu un bus, il a été supprimé, à peine l'investissement avait-il été fait. Est-ce cela qui sera fait ? Est-ce cette image de la rigueur dans les finances publiques que l'on veut donner ?

Certainement pas ! il est souhaité dans cette ville un peu de rigueur, de la discussion, une vision à long terme et pas de la communication.

Mme HAZERAN indique à M. AUGOYARD qu'il avait la même réaction à vif quand les travaux ont commencé sur la rue Garibaldi. Il y a eu une levée de boucliers. Ce projet a été très critiqué. Enlever les trémies était un projet complètement fou, cela allait bouchonner, etc...

Elle estime pour l'avoir pratiqué pendant les travaux que cela n'a jamais posé aucun problème. Cela fonctionne maintenant avec une grande fluidité.

M. BLACHE est d'accord avec elle sur ce point mais indique que ce n'est pas le projet en débat mais le C3.

Mme NACHURY ne souhaite pas revenir sur les chiffres déjà largement abordés mais elle souligne qu'on fait voyager les gens dans des conditions inadmissibles. Qui pratique le C3 aujourd'hui circule dans une bétaillère, sans fiabilité horaire : on attend un bus pendant 10 minutes puis trois se succèdent.

N'étant pas technicienne, elle ne sait pas quelle est la bonne solution mais il faut présenter des études, différentes solutions potentielles. Or, on annonce des travaux pour un montant de 70 millions d'euros. Encore faudrait-il apporter une solution satisfaisante !

Il faut réfléchir aux différentes solutions envisageables.

Cela aurait été respectueux non seulement des élus, cela n'est pas le problème, mais aussi des habitants du 6^e et de tous les utilisateurs qui font parfois de très longs trajets.

70 millions d'euros est une somme conséquente pour des travaux dont on se rendra peut-être compte, avant qu'ils ne soient finis, que cela n'est pas la bonne réponse.

M. AUGOYARD rappelle la présence du commissaire enquêteur de 9/12 h le 19 mai à la mairie du 6^e. Le registre de concertation restera disponible aux horaires d'ouverture de la mairie jusqu'au 12 juin. Il invite tout le monde à venir mettre son avis qu'il soit positif ou négatif en le demandant aux agents de l'accueil. C'est le seul moyen officiel laissé par le Sytral pour se prononcer sur ce projet.

M. BLACHE remercie chacun d'avoir exprimé son opinion et cela sans doute grâce au fait d'avoir lancé le débat, ce qui permet de l'avoir abordé pour la seconde fois.

**Mmes SERVIEN, MICHAUX, HAZERAN, M. GRACI se prononcent CONTRE.
LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

Questions diverses.

M. BLACHE indique que le tirage au sort du jury d'Assises aura lieu le jeudi 28 mai 2015 à 10h30.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h57.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 22 juin 2015 à 17h30. La séance sera précédée d'un CICA qui aura pour thème le rôle et le fonctionnement de l'écologie urbaine.

* *